



PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Une ambition forte et partagée

2019-2022



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVENANT n°1

Entre :

L'État, représenté par le Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Christophe MIRMAND, d'une part,

Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, représenté son Directeur régional, Pascal BLAIN, d'autre part,

Vu le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 en Provence-Alpes-Côte d'Azur conclu le 26 juin 2019 entre les signataires du présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La crise sanitaire liée au COVID-19 a entraîné une crise économique et sociale sans précédent. Les mesures de confinement ont provoqué une baisse brutale et de grande ampleur de l'activité économique. Cette récession économique soudaine pénalise très durement les actifs et les jeunes, ceux qui ont décroché pendant le confinement et, par entraînement, ceux qui entrent pour la première fois sur le marché du travail.

Pour les entreprises, la réduction des embauches a constitué un premier levier d'ajustement de leurs effectifs. L'impact de ce coup de frein sur les recrutements peut être estimé à 9,1 % du total de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les entreprises régionales ont également mobilisé très largement les dispositifs d'activité partielle et d'arrêt de travail pour maladie et garde d'enfant. Pendant le confinement, 35 % à 40 % des salariés de la région ont été concernés.

Les jeunes sont les premières victimes de la crise économique. Nous leur devons une réponse forte et collective. Ceux qui entrent, à l'issue de leur scolarité, sur le marché du travail et ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire sans qualification, les jeunes en situation d'échec dans l'enseignement supérieur : aucun d'eux ne doit se trouver sans solution et tous doivent pouvoir se projeter vers l'avenir.

Plus largement, la baisse des recrutements et les plans de réduction d'effectifs touchent de nombreux actifs et fragilisent plus particulièrement les moins qualifiés d'entre eux, les salariés intérimaires et en CDD mais aussi ceux des secteurs d'activité fortement impactés par la crise.

Le défi est donc d'enrayer les risques de multi-exclusions que la crise sanitaire révèle, en renforçant la formation des jeunes et des personnes en recherche d'emploi, en donnant la priorité aux secteurs clés pour l'économie, mais aussi à l'acquisition des fondamentaux pour l'insertion, et en réduisant la fracture numérique. Il s'agit ainsi de transformer la crise en opportunité et de construire dès à présent la France de 2030.

L'État a sollicité Pôle emploi pour mettre en œuvre, sur l'enveloppe disponible de 27,9 M€, des places de formation certifiante supplémentaires à destination des jeunes, conformément aux attendus du Plan « #1jeune, 1solution ».

En conséquence, l'État et Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engagent mutuellement dans le cadre du présent avenant, qui enrichit et complète le Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé le 26 juin 2019, avec pour objectifs :

- d'intégrer le Plan de relance
- de compléter les publics bénéficiaires avec le plan *#1 jeune, 1 solution*
- de remplacer les « Task forces économiques » par les Expertises d'avenir
- d'adapter la répartition entre axes de la cible financière.

Les signataires du présent avenant sont garants du respect du cadre de contractualisation et s'engagent à prendre en compte les évolutions suivantes :

1 - Intégration du Plan de relance dans le Pacte régional :

Pour faire face à l'épidémie de la Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, **le plan de relance** avec des mesures inédites de soutien aux entreprises et aux salariés.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie, un plan exceptionnel est déployé autour de trois volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion :

- L'écologie et la transition énergétique, pour accélérer la transition énergétique, favoriser une croissance durable et faire de la France la première grande économie décarbonée européenne.
- La compétitivité des entreprises, pour accroître la résilience économique et l'indépendance technologique avec nos partenaires européens, à développer l'activité et à créer de l'emploi de façon durable.
- La cohésion des territoires, pour permettre d'éviter la hausse des inégalités, de sauvegarder l'emploi, d'accompagner les personnes précaires et d'encourager la solidarité.

Le Pacte régional prendra également en compte les enjeux sociaux et économiques de la **transition numérique** et de la lutte contre la fracture numérique.

2 - Une évolution des bénéficiaires ultimes du Pacte régional :

Les bénéficiaires ultimes du Pacte régional sont :

- Les publics les plus vulnérables ne bénéficiant pas d'un accompagnement adapté, des jeunes et chercheurs d'emploi vulnérables pour lesquels le droit commun n'apporte pas de solution compte tenu de leur difficulté d'insertion professionnelle, prioritairement les personnes peu qualifiées de niveau infra 4 ;
- Les personnes en grande exclusion
- Les personnes résidant dans un territoire défavorisé (QPV) ou enclavé (ZRR)
- Les bénéficiaires des minima sociaux non accompagnés
- Les personnes placées sous main de justice

- Les jeunes sans emploi, ni formation, ni en accompagnement (NEET)
- Les personnes en situation d'illettrisme
- Les publics dits « invisibles »
- Les femmes qui suivent une formation dans le numérique
- Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH),
- Afin d'accompagner, former et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle de tous les jeunes, sur tous les territoires, les jeunes résidents des ZRR et QPV avec un niveau de formation de niveau 4 et plus. Le plan « **1 jeune, 1 solution** », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations.

Grâce à ce plan, de nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes seront proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur.

L'accès des femmes et des hommes aux actions proposées devra respecter le principe d'égal accès.

3 - Une évolution des task forces régionales en Expertises d'avenir

La crise sanitaire a amplifié une tendance d'avant crise, en accentuant les difficultés de recrutement dans les secteurs en tension, aussi bien côté employeurs que candidats. Parallèlement, le marché du travail en Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît des mutations, avec à la fois l'émergence de nouveaux métiers et des secteurs qui connaissent des tensions structurelles en matière de main d'œuvre. Afin d'intensifier son appui aux recruteurs, Pôle emploi a décidé de substituer les « Task forces » créées par le Pacte régional par les « Expertises d'avenir », en créant un programme structuré autour de 12 filières économiques phares.

À l'écoute des enjeux économiques des filières majeures :

Couvrant près de 70% des entreprises de notre territoire et 65% des offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi, les Expertises d'avenir sont porteuses d'emploi, de développement économique et d'enjeux de formation.

Elles ont été identifiées en écho aux filières d'avenir régionales de l'Observatoire Régional des Métiers et aux Opérations d'Intérêt Régional portées par la Région :

- Agriculture - agroalimentaire
- Bâtiment - Travaux publics
- Commerce
- Énergies
- Hôtellerie - restauration - tourisme
- Industrie
- Maritime
- Métiers de bouche
- Numérique
- Santé - services à la personne
- Sécurité - Défense
- Transport - logistique

Une organisation au plus près des besoins des entreprises :

Chaque filière est organisée en réseau d'experts en lien étroit avec les acteurs du secteur (fédérations, pôles de compétitivité, entreprises influentes, Campus des métiers et des qualifications, etc.), du niveau régional au niveau local. Pour répondre aux difficultés de recrutement des entreprises, il s'agit de capter précisément leurs besoins, de les traduire en achats de formation si nécessaire, et d'y répondre en proposant des profils de demandeurs d'emploi adaptés. La promotion des métiers en tension, en lien avec les fédérations professionnelles, constitue également un axe fort de la mobilisation autour des expertises d'avenir, notamment pour susciter des vocations.

Et parce que demain se construit aujourd'hui, ce réseau a également vocation à être à l'écoute des transformations des métiers et des compétences, à anticiper les mutations des secteurs, pour contribuer à une dynamique économique de long terme.

4- Une adaptation de la cible financière par axe

La crise sanitaire ayant fortement impacté la mise en œuvre du Pacte Régional, il est nécessaire d'adapter la structure budgétaire par axe initialement prévue (50% axe 1, 43% axe 2) en mobilisant la marge de manœuvre mentionnée dans l'annexe 1 du « cadre d'élaboration État-Régions – juin 2018 », soit une variation de la répartition entre ces 2 axes dans la limite de 10%.

Ainsi, il est proposé qu'à l'issue des quatre années du Pacte, le bilan permette la prise en charge des formations Axe 1 jusqu'à 5 points au-delà de ce qui était prévu dans le cadre du Pacte (soit 55%), portant ainsi la possibilité d'avoir un axe 2 dont le poids ne serait plus a minima, que de 38%.

Cet assouplissement permettra d'affecter les moyens financiers du Pacte au développement des compétences des demandeurs d'emploi les moins qualifiés jusqu'à l'approche du terme du Pacte, sans écrêtage d'un axe alors que l'autre ne serait pas engagé en totalité.

Il s'inscrit dans le respect du budget global du Pacte (534 M€).

À Marseille, le 25 novembre 2021

Le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Christophe MIRMAND



Le Directeur régional de Pôle emploi
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Pascal BLAIN

Pôle emploi PACA
Pascal BLAIN



Directeur régional